Impressum

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **23 (1996)**

Heft 1

PDF erstellt am: **30.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

SOMMAIRE

Forum
La Suisse et ses cantons 4–7

Pages officielles 9/10

SRI-News 11

Portrait
Jean-Pascal Delamuraz, président de la Confédération 12

Culture
La situation du design de meubles en Suisse 13

Scrutin
Votations fédérales du 10 mars 1996 14/15

Mosaïque 16/17

Ping Pong 18

SSE-Info 19

Page de couverture

Par le truchement de leurs armoiries, les 26 cantons suisses cultivent leur histoire et leurs particularismes et manifestent leur volonté d'autonomie. Les armoiries contribuent en même temps au renforcement de l'identité suisse.
(Illustration: Heinz «Pfuschi» Pfister)

IMPRESSUM

La Revue Suisse, qui est destinée aux Suisses de l'étranger, paraît pour la 23e année en allemand, français, italien, anglais et espagnol, en plus de 20 éditions régionales, avec un tirage total de plus de 310 000 exemplaires. Les nouvelles régionales paraissent quatre fois par an.

Rédaction: René Lenzin (RL), Secrétariat des Suisses de l'étranger (responsable); Alice Baumann (AB), Bureau de presse Alice Baumann Conception; Pierre-André Tschanz (PAT), Radio Suisse Internationale; Giuseppe Rusconi (RUS), Rédacteur du «Corriere del Ticino» au Palais fédéral. Rédacteur des Communications officielles: Robert Nyffeler (RN), Service des Suisses de l'étranger, DFAE, CH-3003 Berne. Traduction: Michel Niquille et Fabienne Girardin.

Editeur/Siège de la rédaction/Publicité: Secrétariat des Suisses de l'étranger, Alpenstrasse 26, CH-3000 Berne 16, tél. +41 31 351 61 10, fax +41 31 351 61 50, CCP 30-6768-9. Impression: Buri Druck AG, CH-3084 Wabern.

N° 1/96 (26.1.1996)

«Lorsque nous étions enfants, nous nous divertissions à regarder, pendus aux balcons, les drapeaux des cantons en chaîne... le rouge et le bleu du Tessin (référence volontaire aux couleurs de Paris) à côté du bouquetin grison, le taureau d'Uri flanqué de l'ours stylisé de Berne et de l'aigle de Genève!

Plus tard, à l'école, nous avons appris ce qui se cache derrière ces drapeaux, si différents les uns des autres, mais qui ont en commun la croix blanche sur fond rouge. Une fois adultes, nous avons eu la possibilité de vivre les réalités territoriales et humaines évoquées par les drapeaux: une infinité de petits états (cantons et demi-cantons), chacun avec sa mentalité propre et donc avec des institutions et des rites propres, et pas seulement au niveau politique.

Improprement nommée «Confédération» (en effet, elle est un Etat fédératif, entité unitaire divisée en parties jouissant d'une autonomie contrôlée), la Suisse doit beaucoup à ses cantons. Sur le plan historique, ce sont eux qui ont constitué cette Suisse qui, à y regarder de plus près, n'est devenue un Etat national qu'à partir de 1848, lorsque Berne accapara une part importante des pouvoirs jusque-là cantonaux. Et puis, les cantons sont l'expression la plus manifeste du fédéralisme helvétique: un principe qui correspond aux différences existant à l'intérieur du pays, qui rapproche les citoyens et citoyennes du pouvoir, qui permet aux minorités d'y accéder, qui garantit une application flexible des lois votées au niveau national.

Néanmoins, il est également vrai que – surtout ces dernières années – les cantons ont délégué «de facto» tant de pouvoir au gouvernement central qu'ils ne semblent plus être que les exécutants des ordres de celui-ci. Compromettant de ce fait l'un des équilibres fondamentaux sur lesquels repose notre pays. Rien d'étonnant, donc, à ce que les cantons revendiquent aujourd'hui le rétablissement de cet équilibre, ce qui ne signifie pas pour autant qu'ils aient des velléités sécessionnistes. Ils ont ainsi constitué leur propre conférence cantonale, demandé une meilleure redistribution des moyens financiers de l'Etat, formé des «alliances» économico-administratives régionales (voyez le «Mittelland»), se sont ouverts – pour ceux qui le pouvaient – à une politique transfrontalière (voyez la «Regione Insubrica» dans le sud du Tessin).

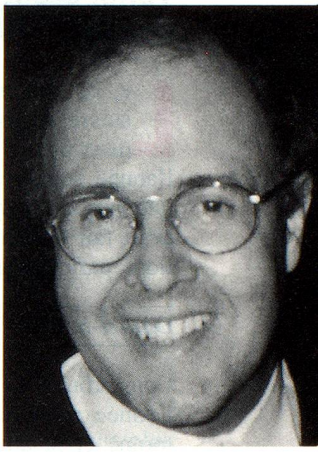

On assiste donc à une revitalisation de la fonction cantonale, qui prévoit de nouvelles formes de collaboration régionale, à l'intérieur du pays, mais aussi avec les régions étrangères voisines. Ceci ne se produit pas qu'en Suisse, mais un peu partout en Europe (nous pensons par exemple aux différentes collaborations entre les régions alpines). Il s'agit d'un retour – du moins en Europe occidentale – du phénomène régional, plus «flexible» que le national, caractéristique du 19e siècle et basé sur une division territoriale rigide.

Faut-il craindre pour l'unité nationale, helvétique notamment? Nous ne le pensons pas. Car l'Europe des régions (à laquelle les cantons suisses participent de manière dynamique) n'exclut pas celle des Etats nationaux, mais lui est complémentaire. Du moins, nous le souhaitons.»

Giuseppe Rusconi